

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

Vœu Présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s,
Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental

Vœu pour le maintien d’Air Liquide à Champigny-sur-Marne !

Considérant l’implantation de la société Air Liquide depuis 122 ans à Champigny-sur-Marne, et les liens très forts que l’entreprise entretient avec la commune.

Considérant la décision unilatérale d’Air Liquide de quitter son site de Champigny en décembre 2024, pour un nouveau site situé à Charenton-le-Pont.

Considérant l’impact non négligeable du départ du premier employeur de Champigny-sur-Marne sur l’attractivité, le dynamisme économique et l’image de la commune.

Considérant les emplois menacés par cette délocalisation, en particulier parmi les entreprises sous-traitantes.

Considérant le rallongement substantiel des temps de trajet quotidiens pour les salariés en cas de déménagement de l’entreprise à Charenton-le-Pont.

Considérant le caractère fallacieux des motifs invoqués par Air Liquide pour justifier son départ – à savoir l’incapacité d’améliorer les performances énergétiques du bâtiment actuel, ce alors que l’entreprise dispose des moyens nécessaires pour le rénover, qui plus est avec le soutien massif des pouvoirs publics.

Considérant les bénéfices d’Air Liquide, qui atteignent plus de 3 milliards d’euros en 2023, ainsi que la perception par l’entreprise de centaines de millions d’euros d’aides publiques, notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Considérant le rejet de ce déménagement par les salariés d’Air Liquide, qui se sont exprimés à 62 % pour rester à Champigny ; rejet partagé par l’ensemble de leurs représentants syndicaux et de leurs élus au CSE.

Considérant la mobilisation importante des Campinoises et Campinois, ainsi que d’élus de toutes sensibilités pour s’opposer à cette délocalisation.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à Air Liquide de réviser sa position.

Appelle au maintien d’Air Liquide sur son site actuel de Champigny-sur-Marne, au maintien et au développement de l’emploi, ainsi qu’à la sanctuarisation de la vocation économique du site.

Soutient la mobilisation des salariés, des Campinoises et Campinois face au départ d’Air Liquide.

Appelle le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires à intervenir auprès de l’entreprise en faveur de son maintien à Champigny-sur-Marne.